



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30

À une séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Luc Leblanc
	Diane Dufour-Flynn
	Julie Gratton
	Rosa Borreggine

SONT ABSENTS :

Le conseiller	Normand Leroux
La conseillère	Caroline Vinet

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Beaulieu, directeur général
Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

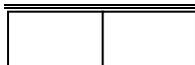
RÉSOLUTION N^o 464-09-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 464-09-2017 | 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2. | <u>Période de questions du public</u> (article 322 – Loi sur les cités et villes) |
| | 3. | <u>Approbation du procès-verbal</u> |
| | 4. | <u>Règlements</u> |
| | 5. | <u>Soumissions</u> |
| 465-09-2017 | 5.1 | Adjudication - Création et production du calendrier municipal 2018 (2017-COM-02) |
| 466-09-2017 | 5.2 | Adjudication – Travaux de réfection de la structure de chaussée, amélioration du drainage de surface et pose de pavage sur divers chemins (2017-GE-05) |
| | 6. | <u>Administration et finances</u> |
| | 7. | <u>Sécurité publique</u> |



Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30

-
-
8. **Travaux publics et génie**
 9. **Environnement**
 10. **Urbanisme**
 11. **Vie communautaire**
 12. **Ressources humaines**
 13. **Correspondance**
 14. **Points nouveaux**
 15. **Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
 - 467-09-2017 16. **Levée de la séance**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N^o 465-09-2017

ADJUDICATION

CRÉATION ET PRODUCTION DU CALENDRIER MUNICIPAL 2018 (2017-COM-02)

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 31 août 2017 pour la création et production du calendrier municipal 2018 (2017-COM-02);

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Érod, agence créative	11 727,45 \$
Groupe King inc.	14 596,08 \$

ATTENDU le rapport au conseil de la responsable des communications en date du 5 septembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 11 727,45 \$ incluant les taxes, présentée par Érod, agence créative, 26, avenue Filion, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0, pour la création et la production du calendrier municipal 2018, soit acceptée.

QUE la responsable des communications soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même le budget 2018.



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 466-09-2017

ADJUDICATION
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE, AMÉLIORATION
DU DRAINAGE DE SURFACE ET POSE DE PAVAGE SUR DIVERS CHEMINS
(2017-GE-05)

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 7 septembre 2017 pour les travaux de réfection de la structure de chaussée, amélioration du drainage de surface et pose de pavage sur divers chemins (2017-GE-05);

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
Pavage Multipro inc.	1 635 418,32 \$
Les excavations Gilles St-Onge inc.	1 657 107,95 \$
Les entreprises Claude Rodrigue inc.	1 687 679,39 \$
Uniroc construction inc.	1 784 383,26 \$

ATTENDU le rapport du consultant Équipe Laurence à la suite de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE l'estimé d'Équipe Laurence était de 1 473 352,89 \$;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire conforme excède cet estimé et les sommes disponibles;

ATTENDU QUE le devis prévoit que la Ville se réserve le droit d'enlever une ou plusieurs rues si le montant des soumissions est supérieur au budget disponible;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 11 septembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le contrat soit adjugé en retranchant des travaux sur le chemin de Saint-Moritz.

QUE la soumission conforme, pour un montant modifié de 1 335 136,13 \$ incluant les taxes, présentée par Pavage Multipro inc., 3030, rue Anderson, Terrebonne, (Québec) J6Y 1W1, pour les travaux de réfection de la structure de chaussée, amélioration du drainage de surface et pose de pavage sur divers chemins, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2017, aux sommes provenant du montant discrétionnaire de 20 % du programme de subvention TECQ 2014-2018, soit 597 821 \$, et un montant de 500 000 \$ à même l'excédent accumulé non affecté.



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N° 467-09-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire